

Arrondissement de  
Montbrison

Sous la présidence de Guy FRANÇON, Maire

Nombre de conseillers élus : 19

En présence de :

Guy FRANÇON  
Cassandre JANVIER  
Brigitte FERRET  
Antoine ROBERT  
Jean Claude MAZUEL  
Christelle PETIT  
Huguette BADAR  
Yolande LAROUX  
Bernadette de LENGAIGNE  
Dominique JAY  
Laurent JOONEKINNDT  
Albert RAMBAUD  
Christian CHAPELLO

Nombre de conseillers  
représentés : 3

Procurations  
Guy TISSEUR à Guy FRANÇON  
Martine AVERNA à Cassandre JANVIER  
Dominique MANGEL à Jean Claude MAZUEL  
Absents : Estelle RIVAL  
Laurent PERES  
Absent excusé : Gilles BERCET

**20160601 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2015**

Le nombre de clients pour 2015 est de 716, les volumes livrés 95 202 m<sup>3</sup> et les volumes consommés 74 004 m<sup>3</sup> pour cette même période. Les analyses bactériologiques, au nombre de 23 ne font apparaître aucun paramètre non-conforme. Les analyses physico-chimiques ne font apparaître aucun paramètre non-conforme. Le Conseil Municipal EMET un avis favorable sur ce dit rapport.

**20160602 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire présente le rapport 2015 du service assainissement de la Commune. Le Conseil Municipal EMET un avis favorable sur ce dit rapport.

**20160603 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire dresse lecture du rapport 2015. Saint Bonnet les Oules appartient aux communes qui ont choisi de déléguer la compétence Assainissement Non Collectif au SIMA de la Coise.

Le rôle de cet organisme est de contrôler les installations nouvelles et vérifier leur bon fonctionnement ainsi que leur entretien.

En 2015, le SPANC a effectué sur la commune :

- 3 contrôles de conception TOUS ont reçu un avis favorable conforme
- 4 contrôles de réalisation 2 ont reçu un avis favorable conforme et 2 ont reçu un avis favorable avec réserve

Monsieur le Maire rappelle que ledit rapport est à la disposition de l'Assemblée et demande à cette dernière son approbation. Approbation unanime

**20160604 DESIGNATION DES JURES D'ASSISES ANNEE 2017**

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 portant répartition annuelle des jurés d'assise pour l'année 2017 et fixant le nombre à désigner par canton dans chaque commune, dans le cadre de la constitution de la liste préparatoire annuelle du jury d'assises, soit 1 juré pour la commune de SAINT BONNET LES OULES. Monsieur le Maire explique à l'Assemblée délibérante qu'il convient de tirer au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple que celui fixé par arrêté.

Les personnes désignées par le tirage au sort sont les suivantes :

M. PRADEL André Joseph René domicilié 143 chemin de Gourni

Mme ARAB Nadia épouse COTE domiciliée 407 chemin des Ogiers

Mme HABIB Alberte épouse THOMAS domiciliée 164 route de Rappo

Elles seront prévenues individuellement par le service administratif municipal.

**20160605 VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Selon le décret N°2001-1016 du 5 novembre 2001, tout employeur, qu'il soit public ou privé, est tenu de réaliser une évaluation des risques professionnels. Celle-ci consiste à identifier et à hiérarchiser les

risques auxquels sont soumis les agents d'une collectivité, dans leurs activités au quotidien. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un document appelé document unique d'évaluation des risques professionnels.

Concrètement, la démarche d'évaluation des risques repose sur une méthodologie visant à :

- Recenser les activités exercées par les agents,
- Identifier les risques associés à ces activités,
- Evaluer les risques de manière à déterminer des priorités d'action,
- Proposer des mesures, dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel

Ce document a été validé par le Comité Technique Paritaire le 18 mai 2016.

VALIDATION unanime du document unique par le Conseil Municipal

### **20160606 RETRAIT DE LA COMMUNE DE VEAUCHETTE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES DE SAINT-GALMIER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le conseil municipal de Veauchette a délibéré le 4 février 2016, pour demander le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal du CES de Saint Galmier, considérant que depuis l'ouverture du collège à Veauche, les collégiens de Veauchette ne vont plus au collège de Saint-Galmier. Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT, le comité syndical s'est ensuite prononcé favorablement pour ce retrait dans sa séance du 4 avril 2016. Conformément à l'article L5211-19 du CGCT, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune de Veauchette du Syndicat du CES de Saint-Galmier.

A l'unanimité des membres, l'Assemblée délibérante ACCEPTE la demande du Syndicat Intercommunal du CES de Saint Galmier entraînant de fait la modification du périmètre du syndicat.

### **20160607 INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE POUR L'EMPLACEMENT D'UN CAMION PIZZA**

Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de place applicable au commerce ambulancier dit camion pizza pour l'ensemble de la commune. Après consultations de diverses organisations, il est proposé de porter ce droit de place comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- 50 € par an payable au semestre à raison d'une présence d'une fois par semaine sur le territoire communal

### **20160608 AVANCEMENT DE GRADE ATTACHE TERRITORIAL**

#### **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire indique que Mme MARCON a satisfait aux conditions permettant son avancement par promotion interne au grade d'Attaché Territorial (arrêté n°16L11 du 8 juin 2016 portant liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché Territorial par voie de promotion interne).

Monsieur le Maire rajoute que le Comité Technique Intercommunal a été saisi à cet effet.

Monsieur le Maire demande aux élus d'émettre un avis sur la création de ce poste et donc la modification du tableau des effectifs ainsi que sur l'avancement de grade de Mme MARCON.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DE CREER un emploi d'attaché territorial sur lequel sera nommée Mme MARCON

### **20160609 NOUVELLE INSCRIPTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE DE SOLIDARITE 2016**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité en inscrivant de nouvelles dépenses (en remplacement de la délibération 2016.02.06)

Monsieur le Maire propose donc les dépenses suivantes :

- Fourniture et pose d'une grille de protection pour fermeture accès toiture Eglise : 4 014.88 € HT
- Fourniture et pose mains courantes Eglise : 4 646.81 € HT
- Fourniture et pose d'un grillage : 1 807.50 € HT
- Réparation d'un mur en pierres : 2 230 € HT
- Restauration du mur en pierres de soutènement côté Eglise : 7 950 € HT

TOTAL : 20 649.19 € HT

Accord unanime

**20160610 ENVELOPPE CANTONALE DE SOLIDARITE 2016 EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer au titre de l'enveloppe **exceptionnelle** de solidarité 2016.

Monsieur le Maire propose donc les dépenses suivantes :

- Réfection des joints du puits sur le nouveau passage piéton CD 54 : 940 € HT
- Fabrication et pose d'une grille de puits cintrée : 1 125 € HT
- Réparation des cages de foot et fabrication de nouveaux abris pour les remplaçants : 3 040 € HT
- Remplacement du moteur de tintement Eglise : 710 € HT
- Démolition et reconstruction du mur d'enceinte du château : 34 900 € HT + 64 581 € HT

TOTAL : 105 296 € HT

Accord unanime

Prochain Conseil Municipal Mardi 12 juillet 2016 à 20h